Ministère
de l'Écologie,
du Développement
durable,
des Transports
et du Logement

Etat des risques naturels et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du code de l'environnement

1. Cet état des risques est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du **21/04/2011** mis à jour le

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse commune code postal

382, rue des Ogiers
59163 CROIX

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit PPRI de la Marque 29/12/2000** **oui** ■ **non** ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **PPRI prescrit 13/02/2001** **oui** ■ **non** ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** **oui** ☐ **non** ☐

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

Inondation ■	**Crue torrentielle** ☐	**Remontée de nappe** ☐
Avalanche ☐	**Mouvement de terrain** ☐	**Sécheresse** ☐
Séisme ☐	**Cyclone** ☐	**Volcan** ☐
Feux de forêt ☐	autre Retrait-gonflement des sols argileux	

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé** **oui** ☐ **non** ☐

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit** * **oui** ☐ **non** ☐

* Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

Effet thermique ☐ **Effet de surpression** ☐ **Effet toxique** ☐

5. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

	forte	moyenne	modérée	faible	très faible
L'immeuble est situé dans une commune de sismicité	zone **5** ☐	zone **4** ☐	zone **3** ☐	zone **2** ■	zone **1** ☐

pièces jointes

6. Localisation

extraits de documents ou de dossiers de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Extrait PRIM NET
Arrêté Préfectoral relatif aux risques naturels et technologiques de Croix
Extrait de plan Hydraulique du PPRI de la Marque
Zonage sismique

vendeur/bailleur – acquéreur/locataire

7. Vendeur - Bailleur Nom prénom **SCI du 382 rue des Ogiers**
rayer la mention inutile

8. Acquéreur – Locataire Nom prénom
rayer la mention inutile

9. Date **à Etaples,** **le 05/04/2012**

Le présent état des risques naturels et technologiques est fondé sur les informations mises à disposition par le préfet de département.
En cas de non respect, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix.
[V de l'article 125-5 du code de l'environnement]

prim.net

RUBRIQUES

Rechercher une commune à risques

Consultation de la base de données Gaspar

Relancer une recherche

AFFICHER TOUT

Résultat de la recherche

Croix
INSEE : 59163 - Population : 20900
Département : NORD - Région : Nord-Pas-de-Calais

Risques

Engins de guerre
Inondation
Séisme Zone de sismicité: 2
Transport de marchandises dangereuses

Information acquéreur / locataire

- Accès aux informations pour le département Nord (59)
- Télécharger le guide pratique pour compléter l'état de risque
- Modèle d'état des risques au format PDF (172 Ko), au format PDF inscriptible (140 Ko) ou au format RTF (1,90 Mo)
- Déclaration pré-renseignée des sinistres indemnisés (article L 125-2 & L 128-2 du code des assurances)

Les liens vers les préfectures peuvent être "cassés" suite à une mise à jour de la part de la préfecture concernée. Dans ce cas là, il vous suffit de retrouver la page dédiée via le site de la préfecture, ou via un moteur de recherche de type "google" en tapant les mots "information acquéreur locataire" suivis du nom du département

Information préventive

Générer l'affiche communale intégrant les consignes de sécurité

Accès à la cartographie du risque "remontée de nappe phréatique" sur la commune
Accès à la cartographie du risque "retrait-gonflement des argiles" sur la commune

Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Diffusion le
Inondation	Vallée de la Marque	01/12/2000

Prise en compte dans l'aménagement

Plans	Bassin de risque	Prescrit le	Enquêté le	Approuvé le
PPRn Mouvement de terrain - Tassements différentiels	-	13/02/2001	-	-
PPRn Inondation - Par une crue (débordement de cours d'eau)	MARQUE	29/12/2000	-	-

Les éléments relatifs aux arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont réputés fiables car directement issus du secrétariat de la commission nationale. Par contre, les informations sur les PPR de cette page ne peuvent servir de base pour la mise en place de l'information aux acquéreurs et locataires. Seuls les arrêtés préfectoraux, publiés sur les sites des préfectures, offrent la garantie d'exhaustivité nécessaire

Arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1990	31/12/1990	28/03/1991	17/04/1991
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/01/1991	31/12/1992	06/12/1993	28/12/1993
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1993	31/12/1996	19/09/1997	11/10/1997
Séisme	20/06/1995	20/06/1995	08/01/1996	28/01/1996
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/1997	30/06/1998	21/01/1999	05/02/1999
Inondations et coulées de boue	06/06/1998	06/06/1998	10/08/1998	22/08/1998
Inondations et coulées de boue	14/08/1999	14/08/1999	29/11/1999	04/12/1999
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boue	29/06/2005	29/06/2005	05/05/2006	14/05/2006
Inondations et coulées de boue	03/07/2005	04/07/2005	16/12/2005	30/12/2005

Mise à jour : 28/10/2010

CONTACTEZ-NOUS

HAUT DE PAGE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

CABINET DU PREFET
Service Interministériel Régional
des Affaires Civiles et Economiques
de Défense et de la Protection Civile

Le préfet de la région Nord – Pas de Calais,
préfet du Nord,
Officier dans l'ordre national de la légion d'honneur,
Commandeur dans l'ordre national du mérite

Bureau de la l'Information & de la Sensibilisation

ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS situés sur la commune de CROIX

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;

VU le décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 janvier 2006 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de CROIX;

VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2011 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs dans le département du Nord ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1er : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté susvisé du 30 janvier 2006 relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de CROIX.

Article2 : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de CROIX sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.
Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Article 3 : Le présent arrêté et le dossier d'informations sont adressés à la commune de CROIX ainsi qu'à la Chambre départementale des notaires.
Il est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département et accessible sur le site internet de la préfecture.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture du Nord, Madame la Directrice de Cabinet, Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement, Mesdames et Messieurs les chefs de services régionaux et départementaux et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LILLE, le 21 avril 2011

Jean-Michel BERARD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT de l'étude hydraulique du Plan de Prévention des Risques de LA MARQUE en cours d'étude
Commune de CROIX

www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr

Ech:1/25000

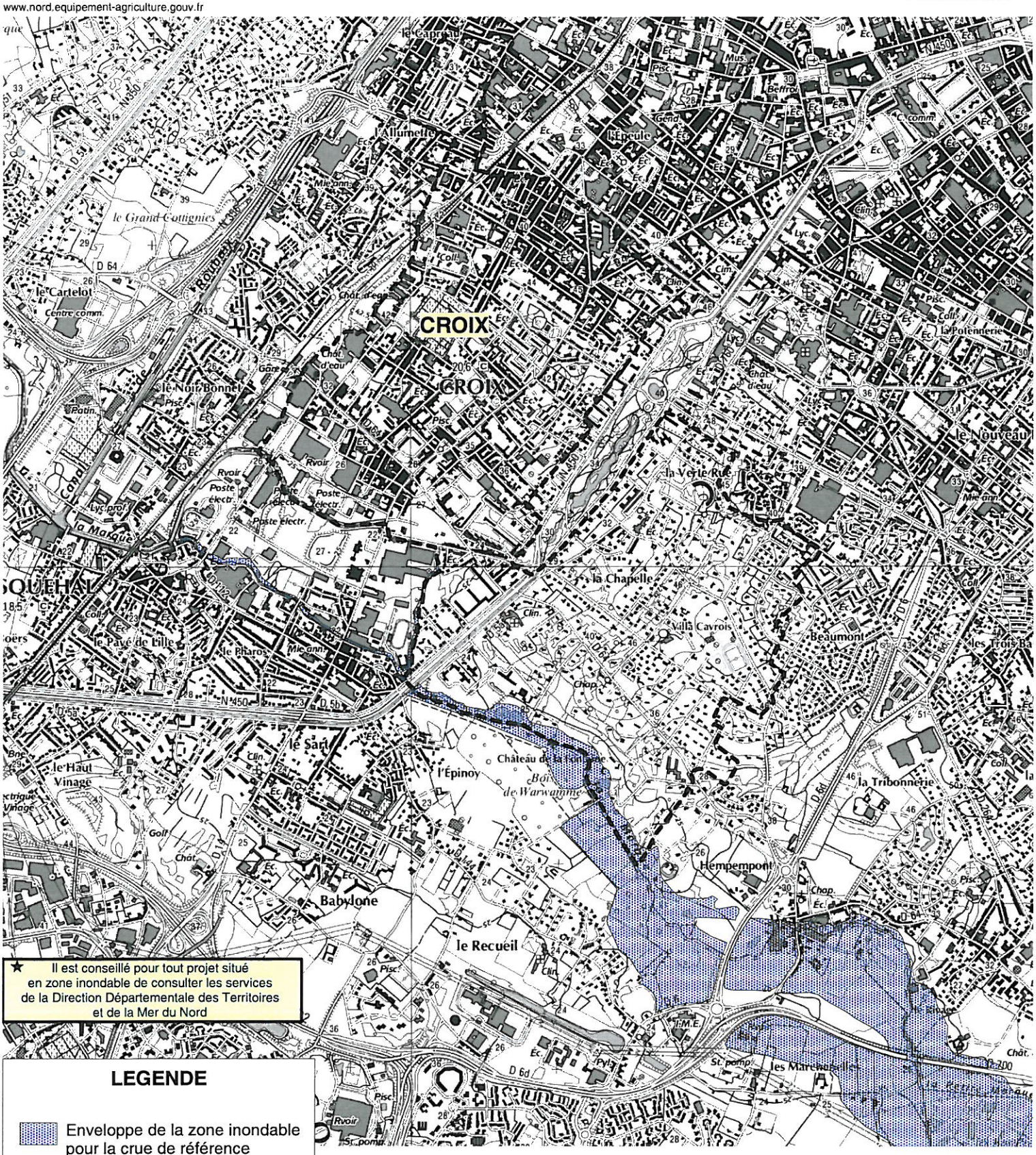

★ Il est conseillé pour tout projet situé en zone inondable de consulter les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord

LEGENDE

Enveloppe de la zone inondable pour la crue de référence

Limite communale

0 0.5 1
kilomètres

© SCAN 25 IGN

créé le 22/09/2010
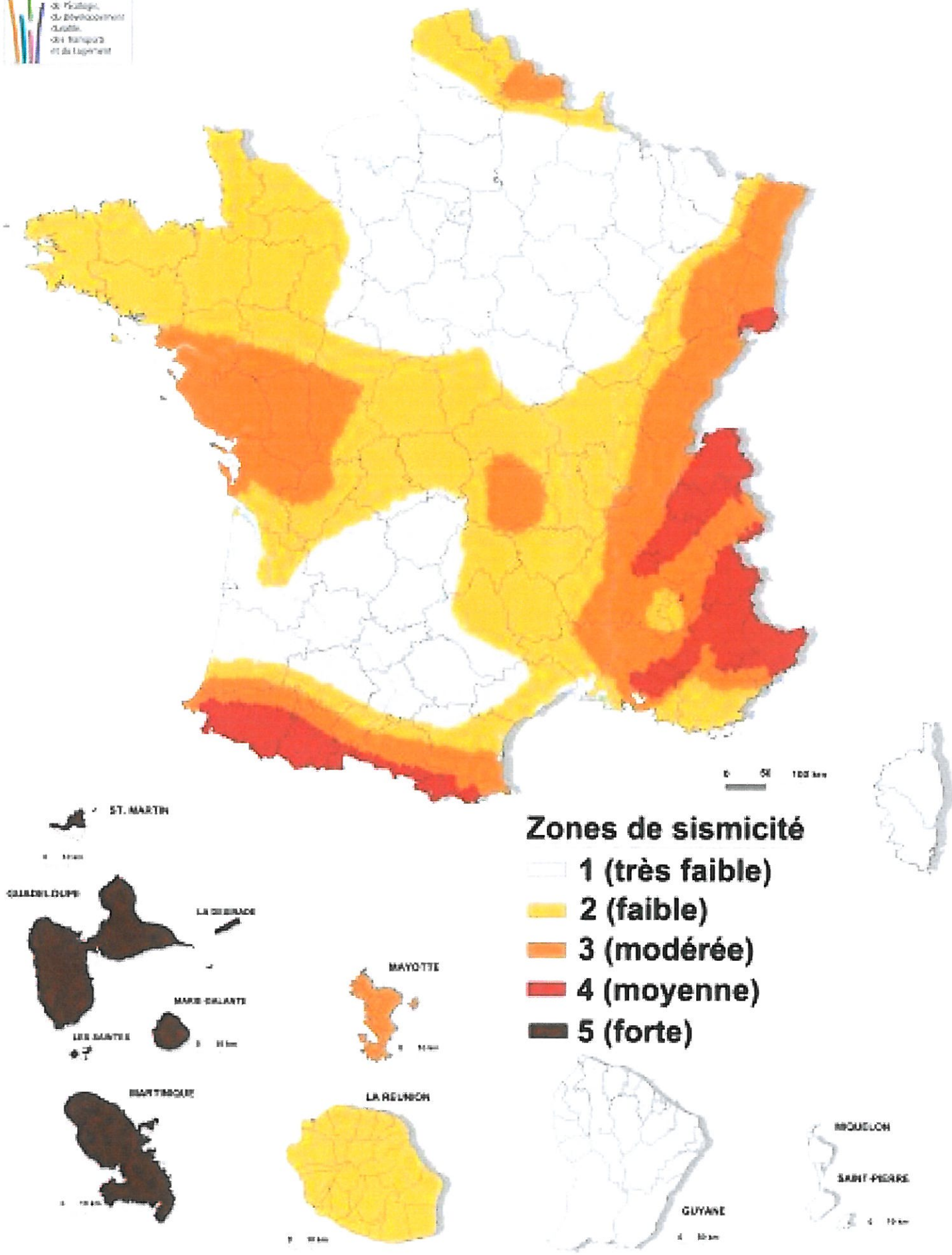
Nouveau zonage sismique de la France